Zeitschrift: Theologische Zeitschrift

Herausgeber: Theologische Fakultät der Universität Basel

Band: 16 (1960)

Heft: 3

Artikel: De Calvin à Charles Secrétan : une étape de la pensée économique et

sociale protestante

Autor: Grin, Edmond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-878732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De Calvin à Charles Secrétan.

Une étape de la pensée économique et sociale protestante.

Beaucoup chez nous, théologiens ou non, se sont réjouis sans réserve de la publication de l'ouvrage du pasteur André Biéler: « La pensée économique et sociale de Calvin ». ¹ Toutefois, rendant compte de cette étude dans le « Messager social » ², le professeur Lemaître, sans contester la valeur de ce beau travail, observe: « Ce n'est pas diminuer notre gratitude à l'égard d'un Calvin que de chercher chez des croyants du XIXe siècle: un Vinet, un Ch. Secrétan plus encore, des réflexions sur ' les questions sociales', plus propres à éclairer notre propre chemin. »

Est-ce à dire que, sur le plan des questions économiques et sociales, Calvin d'une part, et d'autre part ceux qui furent des chefs de file en Suisse romande il y a quelque cent ans, ont sensiblement différé? A première vue, malgré les trois siècles qui les séparent, le réformateur de Genève et le philosophe de Lausanne ont plus d'un point commun : tous les deux sont des juristes de formation ; tous les deux, leur vie durant, ont été passionnés par les problèmes religieux, voire théologiques ; tous les deux encore se sont portés vers les questions sociales avec un réel sens de l'humain. Et pourtant la position des deux penseurs n'est pas la même.

I. L'originalité de Calvin. Bref rappel.

M. Biéler le montre, dans l'étude des problèmes d'économie et de vie sociale l'originalité de Calvin consiste dans une référence constante à la Parole de Dieu, Parole qui exprime la volonté du Créateur à l'égard de sa créature. Nul n'en sera surpris, jamais l'examen des phénomènes économiques ne constitue pour le Réformateur une fin en soi. Il n'est ni économiste, ni sociologue, ni philosophe, mais théologien. Sa pensée — cela est évident — n'a pas les caractères, ni n'utilise la méthode de la pensée économique moderne. Au reste la part de ses écrits

¹ A. Biéler, La pensée économique et sociale de Calvin (1959).

² A. Lemaître dans le Messager social (Genève), 25 mai 1959.

consacrée aux problèmes économiques est minime. Et pourtant, de tous les réformateurs, Calvin est celui qui a eu la vision la plus complète de l'unversalité de la Parole de Dieu. C'est pourquoi son éthique englobe la totalité de l'existence humaine, tant personnelle que collective.

Un exemple concret suffira à ce propos. La référence à la Parole de Dieu est particulièrement frappante relativement au commerce, tenu en si petite estime par l'Eglise du moyen âge. La société d'alors était hiérarchisée non seulement dans ses cadres sociaux par la féodalité, mais encore dans ses activités économiques elles-mêmes, cela par suite du fameux principe : primauté du spirituel. La distinction entre artes majores et artes minores n'était pas un vain mot. Et, au degré le plus bas des seconds, on rangeait les artes pecuniativae : la finance et le négoce, jugés nettement répréhensibles... Et Calvin ose considérer le commerce comme le signe visible de l'interdépendance des créatures de Dieu! Premier des théologiens à avoir compris l'importance sociale du trafic, il souligne nettement la relation inévitable entre la foi chrétienne et la vie économique d'un pays.

II. La position de Secrétan sur le plan économique et social.

L'attitude de Secrétan est sensiblement différente. Si, pas plus que Calvin, il n'est économiste ni sociologue de métier, il n'est pas, lui, théologien, mais philosophe. On s'en rend compte d'emblée à la lecture de ses exposés concernant les problèmes économiques et sociaux. Nous rappellerons l'essentiel de ces travaux en recourant surtout à « La civilisation et la croyance » (1887) et aux « Etudes sociales » (1889), afin de mettre en lumière le « point de référence » du penseur vaudois.

Bien que, depuis 1885 environ, Secrétan ait consacré plusieurs ouvrages à ces problèmes, il n'a pas élaboré de programme économique. Par ses publications, il a surtout cherché à attirer l'attention du public cultivé sur des questions à ses yeux capitales.

Sa vision d'ensemble de l'existence humaine, très nette dans la « Philosophie de la Liberté » ³, est exposée avec beaucoup

³ Ch. Secrétan, Philosophie de la Liberté, 2 (1849), p. 379 s.

d'ampleur dans les « Recherches de la méthode ». Le penseur vaudois la doit — il le dit expressément — au professeur Chalybæus, bien oublié aujourd'hui. Il vécut de 1796 à 1862 et enseigna la philosophie à Kiel; c'était un adversaire décidé de Hegel et de Herbart. C'est lui qui aida le plus Secrétan à ordonner ses vues politiques, sociales et économiques.

La société humaine est comme une vaste pyramide, formée de trois tranches superposées : l'industrie, le droit, la religion. Trois sphères ayant chacune ses lois propres : règnes de l'intérêt, de la justice, de l'amour. La première de ces sphères, celle du travail — tout au bas de l'échelle — connaît les lois de la nature, lois de nécessité. Les hommes y sont liés par le profit, l'intérêt. Relation non volontaire mais naturelle, parce que les hommes doivent chaque jour satisfaire les besoins de leur nature animale. Ces trois sphères, pour Secrétan, ne constituent pas trois entités séparées les unes des autres. Ce sont plutôt trois plans différents, sur lesquels se développe l'organisme infiniment complexe qu'est la société.

Les considérations économiques et sociales, qui concernent donc la sphère inférieure, Secrétan les aborde en partant de la situation politique de son temps. Avec l'avènement de la démocratie, la question sociale prend forcément la première place. La plaie la plus apparente de la société contemporaine : une classe qui, dans plusieurs pays, forme le gros de la population, ne peut vivre par son travail que sous le bon plaisir de l'autre, qui possède et la terre et l'outil. Seuls des talents exceptionnels, ou certains concours de circonstances extraordinaires permettent à l'ouvrier de s'arracher à une situation aussi précaire ou d'en libérer ses enfants. Dans ce monde-là, le prolétariat n'a point d'intérêt et point d'espérance. 6

Si grave que soit le mal, il n'est pas sans remède. Mais la difficulté du problème tient à ce fait : il ne s'agit pas de distribuer une quantité de biens donnée, mais de produire au fur et à mesure les biens à partager, par un effort constant des bras et de l'intelligence. Or quels mobiles peuvent pousser l'homme

⁴ Secrétan, Recherches de la méthode (1857), Préface, p. XIX s.

⁵ Philosophie de la Liberté, 1 (1849), p. VIII. Cf. E. Grin, Les origines et l'évolution de la pensée de Ch. Secrétan (1930), p. 127 s., 267 s.

Cf. Secrétan, Etudes sociales, 5e éd. (1908), p. 126.

au travail? L'attrait de la tâche ne saurait être général. Le dévouement à la communauté, forme de l'amour du prochain, n'entraînera jamais que le tout petit nombre. La contrainte, elle, tue toute activité spontanée et porte une grave atteinte à la dignité de la personne. Dès lors le seul fondement possible de la société économique est l'intérêt personnel du travailleur.

Ces considérations, qui peuvent paraître terre à terre, ne doivent pas nous abuser. Secrétan sait voir les choses de haut. Chez lui l'économiste et le sociologue — si ces termes sont de mise — se doublent d'un philosophe et d'un moraliste, l'un et l'autre chrétiens. A cause de sa foi, il fut sa vie durant le champion de la liberté et de la solidarité. L'Evangile était pour lui le message de la chute et de la rédemption, pas l'un sans l'autre : les hommes tous un en Adam, soit dans le péché ; mais bien plus un encore en Christ, c'est-à-dire dans sa résurrection, gage de la nôtre. Sur le plan économique, dès lors, tous doivent se sentir doublement responsables : de l'esclavage social actuel de tant de leurs frères ; de l'effort à accomplir afin d'améliorer le sort de ceux qui souffrent.

Mais le chrétien Secrétan est réaliste. « S'il est permis d'espérer, écritil, qu'une meilleure organisation fortifierait les mobiles d'action généreux aux dépens du mobile égoïste, le bon sens dit que, pour aboutir, toute réforme doit se fonder sur l'état de choses existant en fait. Aussi ne saurions-nous admettre pour l'économie d'autre ressort que l'intérêt personnel. »

Insister de façon si pressante sur l'importance de l'intérêt personnel, c'est maintenir le principe de la propriété individuelle. Maître de ses mouvements, l'homme a le droit de travailler, et — conséquence irrécusable — le produit de son labeur lui appartient. « Liberté (et) propriété sont des termes inséparables; c'est la liberté qui rend la propriété concevable, ... (et) réciproquement c'est la propriété qui fait passer la liberté dans les faits. » 7 Seulement, dans l'ordre économique actuel, il s'en faut de beaucoup que la propriété soit toujours le produit et la récompense du travail individuel. La propriété de la terre, notamment, de ce sol qui « appartient naturellement à l'humanité tout entière » 8, se trouve le plus souvent complètement sé-

⁷ Secrétan, Les droits de l'humanité, 2e éd. (1912), p. 161.

⁸ Secrétan, La civilisation et la croyance, 3e éd. (1893), p. 53.

parée du travail. Combien de grands pays dans lesquels il est exceptionnel que ceux qui cultivent le sol en soient les propriétaires; ceux auxquels il appartient vivent « noblement », c'està-dire précisément sans travailler... Au reste, même dans les pays de petite propriété, où la terre appartient dans une large mesure à ceux qui la cultivent, ce droit de propriété demeure des plus discutables. En effet la terre n'est pas un produit du travail humain. Par conséquent son appropriation permanente est incompatible avec la doctrine qui, fondant le droit de l'homme à disposer des choses sur son droit à disposer de lui-même, cherche dans le travail la seule source de la propriété légitime. La possession du sol par un individu vaut pour le champ qu'il cultive, aussi longtemps qu'il le cultive. C'est là tout ce que le droit naturel peut accorder. Impossible de la légitimer par le droit de l'homme au produit de son travail. Car la culture, qui augmente la valeur de la terre, crée un droit sur cette plusvalue, mais point sur la terre elle-même. La propriété foncière ne saurait reposer que sur la loi positive, qui la garantit en raison de son utilité: elle est le moyen de tirer du sol le meilleur parti, aux conditions les plus avantageuses pour le laboureur. 9 « Usurpation justifiée par ses bienfaits », selon l'expression de J. B. Sav.

Si Secrétan accepte la propriété foncière pour un motif d'utilité publique, il reconnaît que l'appropriation du sol à titre perpétuel par quelques-uns a privé les autres de leur part légitime. Car tout homme naissant dans le monde a le droit de jouir d'un peu de ce bien naturellement commun à tous. Si cette jouissance ne peut pas lui être offerte en nature, la société lui doit quelque compensation. Voilà légitimée la revendication socialiste dénommée droit au travail, puisque la terre est l'instrument naturel du travail. Encore faudrait-il calculer l'exacte valeur de ce droit. Peut-être, ajoute Secrétan, en viendrait-on, tout pesé, à découvrir que « la jouissance des routes, des monuments publics et de tant d'autres produits du travail collectif, la protection des lois, la gratuité de l'instruction constitueraient une indemnité presque suffisante ». ¹º Toutefois nul moyen de « réparer » ne saurait être estimé juste s'il aboutissait à dimi-

⁹ Etudes sociales (n. 6), p. 131.

¹⁰ La civilisation et la croyance (n. 8), p. 56.

nuer la somme et l'efficacité du travail économique. Car en face d'une consommation croissante, l'élévation du produit total demeurera toujours le premier des intérêts matériels, en particulier pour la classe pauvre.

Signalons en passant qu'un homme qui fut le collègue de Secrétan à l'Académie de Lausanne, Léon Walras, peut l'avoir influencé sur tel des points dont nous avons parlé. Cet économiste distingué a notamment exposé un système de rachat de la terre par l'Etat. ¹¹

Quant à l'héritage, on peut douter que la propriété, conséquence du droit d'épargner ou de disposer de son travail, s'étende plus loin que la vie. Pourtant, si la possibilité de prescrire ce qu'il doit advenir de mes biens après ma mort ne m'appartient pas, mon bien n'aura pas été vraiment mien. Mais l'idée que les biens d'un disparu appartiennent en partie à la communauté a déjà pénétré dans la loi. « Elle s'en imbibe en vertu d'une capillarité naturelle, les besoins du fisc s'accroissant toujours. » ¹² Les successions sont grevées de taxes telles qu'elles font de l'Etat « un véritable cohéritier ».

Aux yeux de notre philosophe, la cause de l'héritage mérite d'être défendue dans l'intérêt même de la société. Car la question de l'hérédité ne peut être posée qu'en ces termes : quelle est l'influence de notre droit de succession sur la formation de la richesse sociale?

De toute évidence la faculté d'hériter, soit par legs soit par droit de naissance, crée l'inégalité des conditions entre humains. Elle permet à plusieurs de gaspiller. Mais la cause positive des folles dépenses n'est pas la richesse, c'est l'irréflexion, l'immoralité, le vide de l'intelligence et du cœur. L'accumulation de capitaux dans un petit nombre de mains peut constituer un danger. La société ne s'enrichit pourtant que par l'épargne des particuliers. L'Etat, lui, n'épargne jamais! L'inégalité des fortunes est donc une condition indispensable du progrès économique: non seulement toute production développée exige une avance de capital; mais la possibilité de poursuivre son œuvre en assurant le sort de sa famille est pour tout travailleur une source de persévérance et d'énergie. Bref, un impôt affectant

¹¹ Cf. R. Gonnard, Histoire des doctrines économiques (1941), p. 550 s. Cf. Grin (n. 5), p. 273.

¹² La civilisation et la croyance (n. 8), p. 59.

trop sensiblement le capital de toutes les successions tendrait fatalement à diminuer le bien commun.

Pour autant Secrétan ne préconise pas le statu quo. Il y a une question sociale, l'ordre de choses actuel ne peut plus durer, « les réclamations qui s'élèvent ne sont pas gratuites... Nourriture, habitation, ateliers, rien n'est tel qu'il le faudrait...; tandis que la nature du travail et sa durée suppriment la vie de famille, empêchent le développement intellectuel et fomentent la corruption » (Etudes sociales, p. 120). Il y a quelque chose à faire: D'abord préparer la conquête des instruments de production et du capital par les travailleurs eux-mêmes. Non selon le mode collectiviste qui, anéantissant la liberté individuelle, conduit droit à l'esclavage. Mais selon le mode coopératif : une socialisation des instruments de production formée peu à peu, et gagnant du terrain par la contagion de l'exemple, les travailleurs s'élevant eux-mêmes à la propriété, donc à l'indépendance. Propriété associée, de chacun pour tous, retour à l'idéal du socialisme français de 1848, mais avec le maintien de la concurrence, dans laquelle Secrétan voit la condition essentielle de la liberté économique. — Ensuite la participation aux bénéfices, à ses yeux le moyen le meilleur et le plus simple pour les chefs de l'industrie d'acquitter leur dette à l'égard de leurs collaborateurs ouvriers. En effet le philosophe-moraliste s'adressait surtout aux patrons, qui sont en possession de la fortune et de la culture. Ce sont les classes favorisées qui tiennent entre leurs mains le sort de la société tout entière. C'est donc chez elles que la réforme morale, économique et sociale doit commencer.

Renonçant à tracer un tableau complet des conceptions du penseur vaudois, essayons maintenant de mettre en lumière ce qui le différencie de Calvin. L'allusion aux enseignements de saint Paul, rappelée plus haut : les hommes tous un en Adam, mais bien plus un encore en Christ, ne doit pas nous induire en erreur. Si toute la pensée de Secrétan est imprégnée de sève évangélique, et si ses notions économiques et sociales sont celles d'un chrétien, son attitude n'est pas identique à celle du réformateur de Genève ; il n'y a pas chez lui référence constante à la Parole de Dieu. Il se réfère à son anthropologie particulière, exposée dans son ouvrage capital « Le principe de la morale ».

III. Les données essentielles de l'éthique secrétaniste.

La morale de Secrétan, morale philosophique, repose sur un principe, qui renferme deux éléments — et non pas un seul comme la plupart des éthiques : l'un a priori, rationnel, le sentiment de l'obligation, le Tu dois ; l'autre a posteriori, expérimental, les devoirs particuliers qui découlent pour nous du milieu dans lequel la naissance nous a placés.

A elle seule la raison ne nous apprend qu'une chose de façon immédiate et universelle : qu'il existe un devoir. Et comme nous ne sommes tenus qu'au possible, l'existence de ce devoir suppose la liberté. Non que la croyance au devoir soit une sorte de nécessité logique susceptible de démonstration. Elle est libre et ne s'impose que moralement.

« Je trouve en moi le sentiment de l'obligation ; je rougirais d'un suspecter l'autorité... On me dit que pour me savoir obligé de faire une chose, il faut que j'en aie constaté préalablement la possibilité. Je tiens au contraire que l'obligation étant parfaitement certaine, c'est cette certitude... qui me prouve la possibilité (essentielle) de m'y conformer. Qui clora ce débat ? Personne. Non, je ne suis pas logiquement obligé de croire au devoir, mais j'y suis tenu moralement. Je l'affirme et je passe. » 13

L'existence de ce *Tu dois* prouve le moi, parce que c'est là la première conscience, la forme sous laquelle l'être s'apparaît à lui-même. Mais ce *Tu dois* prouve aussi le non moi, l'existence d'un monde distinct de nous. Tu dois agir, nous dit-il. Il existe donc un objet à ton action. Seulement j'ignore ce que je dois faire. Cherche ton devoir, telle est la première formule morale *a priori*. Et voici la seconde : réalise ta nature. En effet ce qui apparaît à ma conscience comme devoir, c'est précisément mon essence. Je puis réaliser ma nature ou l'altérer. Réalise ta nature signifie donc : sois conséquent à toi-même. Et voici le résumé de toute la morale *a priori* : « Apprends à te connaître toi-même, apprends à connaître le monde, puis agis conformément à cette double connaissance. »

Quant au principe matériel de son éthique, Secrétan, en opposition catégorique à Kant, se refuse à le déduire de l'obligation elle-même. Pour trouver dans le *Tu dois* l'indication de tout ce que nous avons à faire dans le monde, il faudrait y trouver...

¹³ Secrétan, Le principe de la morale, 2e éd. (1893), p. 127, 128.

le monde lui-même. Non, seule l'expérience peut nous fournir la matière du devoir.

Réalise ta nature, ordonne l'impératif. Et voici que la nature nous apprend sur nous-même deux choses de première importance : nous sommes libre — et nous faisons partie d'un tout, l'humanité. Elément libre d'un tout solidaire, nous devons chercher notre réalisation dans le bien de ce tout. En effet une solidaité matérielle et morale nous unit aux autres hommes. Se soustraire à cette dépendance mutuelle serait ruiner sa propre nature. Car tout nous crie l'unité substantielle de l'espèce humaine.

« Contester la subordination de l'existence individuelle à celle de l'humanité, c'est renier son père et sa mère ; poser l'individu comme un tout complet, c'est effacer les sexes ; en faire une création spéciale, ... c'est fermer les yeux de parti pris sur tous les phénomènes d'hérédité. » ¹⁴

La liberté ne disparaît pas pour autant. Dans l'absolu, liberté et solidarité sont termes contradictoires. Dans le relatif de notre existence humaine, les deux données sont complémentaires. Le libre arbitre ne consiste pas à pouvoir tout faire, mais à pouvoir choisir entre un certain nombre de possibilités. « Dans l'universalité du devoir, un devoir particulier s'impose (à l'individu) suivant l'originalité de sa nature ; mais ce devoir particulier consiste précisément à donner à l'ensemble quelque chose qui appartienne légitimement à l'ensemble, et que l'ensemble ne possède pas encore. » 15 L'apparente contradiction entre liberté et solidarité se résout donc d'elle-même : dans l'amour, synonyme de bienveillance. Cet amour comprend la justice tout en la dépassant. Il n'est pas un sentiment, mais une direction de la volonté. Et comme volonté et substance sont identiques pour Secrétan, la liberté individuelle exercée avec amour tend à réaliser l'unité de la volonté.

Cela revient à dire que l'espèce est supérieure à l'individu. L'homme doit vivre pour l'humanité dont il partage les destinées. Ce devoir n'est pas facile parce que notre arbitre n'est point intègre. Dans une certaine mesure nous sommes comme prédestinés au mal. Pour autant nous ne pouvons renoncer à l'obligation d'amour, et moins encore accuser notre créateur d'impéritie. Comment le Dieu absolu serait-il autre chose que

¹⁴ Ibid., p. 139. ¹⁵ Ibid., p. 151.

perfection? Par contre rien ne nous interdit de supposer qu'un esprit créé, donc posé comme un germe et appelé à se réaliser lui-même, ait pu, par ignorance, s'égarer dès les premiers pas ; que les enfants aient marché dans la même direction que leurs pères, et que les habitudes contractées aient formé par hérédité notre nature actuelle.

Criera-t-on à l'injustice? Dieu, parce que Dieu, ne saurait être injuste. Ma condition présente est *mon* ouvrage. Je dois le proclamer dans un acte de foi, même si cette affirmation révolte mes sens. « L'humanité n'est qu'un seul homme qui apprend toujours. » ¹⁶ Elle est solidaire d'elle-même. Les fautes de mes premiers parents sont mes propres fautes. Pour le comprendre, il suffit d'aimer.

« Quand les malheurs de l'humanité seront nos malheurs, quand ses hontes seront nos hontes, ses joies nos joies, tout deviendra clair ; nous tiendrons dans nos mains la clef de tout ; nous ouvrirons, et nous admirerons la justice éternelle. » 17

IV. Le point de référence de Secrétan et sa raison d'être.

Nous sommes là en présence d'une anthropologie nettement philosophique. Le point de référence est donc très différent de celui de Calvin. Comment s'en étonner? Secrétan, chrétien convaincu, avait reçu de Dieu une vocation particulière, celle de philosophe, appelé à témoigner de la révélation divine devant les intellectuels de son temps. La religion du Christ était à ce point devenue l'essence de son être que, chez lui, l'homme de foi a fait naître le philosophe. Si l'on préfère, il est devenu philosophe afin de défendre sa foi devant les classes cultivées. Apologétique et philosophie étaient tout un pour lui. Dans la préface de la « Philosophie de la Liberté » il écrivait ces mots typiques: « Ce livre est en quelque sorte un essai d'apologie; c'est sous ce point de vue que j'aime surtout à le considérer. » 18 Toutefois, désireux d'être lui-même, il bâtit un système indépendant (on connaît ses réserves catégoriques à l'égard de son « maître » Schelling), mais dont les conclusions s'accordaient avec la religion chrétienne. C'est cela qu'on doit avoir toujours

¹⁶ Ibid., p. 265. ¹⁷ Ibid., p. 264.

¹⁸ Philosophie de la Liberté 1 (n. 5), p. III.

présent à l'esprit quand on tente une comparaison entre la pensée économique et sociale de Calvin et celle du professeur de Lausanne. D'un côté le théologien, fondé sur la seule Ecriture sainte. De l'autre le philosophe-apologiste, mettant le plus haut prix — il le disait lui-même — à trouver ses vues confirmées par « l'auguste autorité » du livre sacré 19, mais ardemment désireux de « transposer » les affirmations chrétiennes traditionnelles à l'usage de ses contemporains.

Ce changement de méthode dans le témoignage chrétien s'explique dans une large mesure par le fait que, de Calvin à Secrétan, les temps ont marché. Au XVIe siècle, malgré la rupture amenée par la Réforme au sein de la chrétienté occidentale, il y avait encore un corpus christianum. C'est pourquoi le principe cujus regio, ejus religio gardait tout son sens. Pour les évangéliques auxquels Calvin s'adresse, la Bible est réellement un drapeau, un signe de ralliement ; et le fait d'avoir, de l'universalité de la Parole de Dieu, une vision pleine et complète valait au théologien de Genève un ascendant considérable. — Tandis que trois cents ans plus tard, à la fin du siècle dernier, au moment où le philosophe de Lausanne consacre tous ses efforts aux problèmes économiques et sociaux, l'atmosphère du monde occidental est totalement différente : la sécularisation a marché à grands pas. Le matérialisme, l'amour de l'argent ont envahi les esprits et les cœurs. L'influence de l'Evangile, si elle a gagné en profondeur chez certains individus, a sensiblement diminué en étendue. Partir de la Bible déclarée sans plus Parole de Dieu, serait dès lors assez vain au gré de Secrétan. Ceux qu'on voudrait atteindre n'écouteraient même pas.

Certes le philosophe n'a rien perdu de sa foi au Dieu de Jésus-Christ. Jusqu'à la fin de sa vie il a cru qu'une authentique réforme sociale et économique devait être précédée et accompagnée d'une réforme morale et spirituelle. Mais plus il avance en âge, plus il voit les choses et les hommes de façon réaliste, abandonnant peut-être certaines illusions de jadis. En 1889 — à peine six ans avant sa mort — il écrit :

« Un changement général des dispositions morales qui ferait de l'amour d'autrui le mobile universel de la conduite et refoulerait l'intérêt personnel

¹⁹ Philosophie de la Liberté 2 (n. 3), p. 192.

en seconde ligne serait le plus grand de tous les miracles, un miracle au prix duquel tous ceux dont nous avons jamais ouï le récit... tomberaient dans le néant. En revanche, l'organisation du travail et celle de la propriété ont déjà changé plusieurs fois au cours de l'histoire, par l'effet d'autres causes qu'une transformation du cœur humain. Le christianisme lui-même a métamorphosé la société, il a renouvelé les pouvoirs, les institutions, les lois, les arts, la pensée; mais quant aux dispositions morales, aux mobiles profonds de la conduite, son pouvoir ne s'est jamais manifesté que dans une minorité numériquement insignifiante pendant les siècles mêmes où la vérité de ses récits et de ses doctrines paraissait incontestée, et où tous les actes de la vie publique et privée portaient extérieurement son empreinte. Ainsi, compter sur son influence pour amener une révolution morale universelle au moment où les classes instruites et les foules même en abandonnent la profession ne peut pas être une opinion bien sérieuse. » ²⁰

Pour autant Secrétan ne jette pas le manche après la cognée. Il le sait, aux origines du christianisme, un pauvre groupe d'apôtres, de saintes femmes et de martyrs a donné le branle au mouvement dont le monde moderne est issu. Le changement des mobiles d'action accompli dans un petit nombre d'âmes, a fait crouler la société antique. On peut donc reconnaître à la volonté morale de quelques-uns un rôle important dans chaque réforme économique, sans pour cela renvoyer toute transformation d'ordre social jusqu'après la conversion morale, sinon chrétienne de chacun.

Du XVIe au XIXe siècle les temps ont marché dans un autre sens encore. Dans un ouvrage récent M. André Piettre fait observer ceci: ²¹ A les considérer dans leur ensemble, les trois civilisations qui ont fait notre histoire, la grecque, la romaine, et la civilisation occidentale, offrent une réelle similitude d'évolution. Chacune d'elles connaît trois grandes phases. Dans la période des origines, la vie sociale et économique est soumise assez étroitement à des normes ou à des coutumes de nature religieuse, morale, professionnelle ou familiale, qui la marquent d'un caractère subordonné. C'est le cas de ce qu'on peut appeler le moyen âge hellénique, de la Rome des débuts et du moyen âge européen. Après quoi la société s'émancipe des tutelles jusqu'alors acceptées; elle se désacralise et atteint l'âge de l'individualisme. Parallèlement l'économie se

²⁰ Etudes sociales (n. 6), p. 307 s.

²¹ A. Piettre, Pensée économique et théories contemporaines (1959).

« libère », devenant indépendante de la religion, de la morale et de la politique (Grèce des Ve et IVe siècles, Rome de la fin de la République et du début de l'Empire, Europe occidentale des XVIIIe et XIXe siècles). Enfin, l'économie se fait dominante relativement aux mœurs et aux institutions. L'appui de la morale manquant, la liberté devient licence, la puissance oppression. Contre pareils abus, des réactions se dessinent, amenant l'intervention de la collectivité. L'économie devient « dirigée ». C'est l'étatisme (Grèce et Rome décadentes, notre monde d'aujourd'hui). Cette époque de sclérose des cadres sociaux connaît toujours un caractère ambivalent : déclin d'un régime manifestement dépassé, et recherche d'un ordre nouveau, meilleur.

Cet éclairage très général vaut surtout pour la vie économique, M. Piettre y insiste. Concernant la pensée économique elle-même, il est possible de préciser. Cette pensée est apparue très tard dans l'histoire de l'humanité. Les êtres humains ont travaillé, fait du commerce, thésaurisé, prêté de l'argent long-temps avant de réfléchir à chacun de ces actes. En Grèce il fallut attendre jusqu'aux philosophes des Ve et IVe siècles pour trouver les premiers essais d'analyse économique. En Europe des préoccupations morales dominent la réflexion chrétienne sur les choses économiques depuis le temps des Pères de l'Eglise jusqu'aux canonistes du moyen âge. Durant la longue période s'étendant de l'antiquité à l'Ancien Régime, toute la pensée économique est celle d'une économie en tutelle.

Le XVIIIe siècle, lui, marque une coupure décisive. La pensée économique s'affirme désormais comme discipline autonome. Ce fait correspond à la seconde phase de la civilisation occidentale. « L'économie politique, dit A. Piettre, en tant que recherche scientifique, est donc née libérale, et cette équivoque pèsera longtemps sur son destin. » ²² C'est dans ce régime que le capitalisme a trouvé son cadre de développement. Mais ses abus ont amené des réactions d'ordre à la fois politique et doctrinal qui ont inauguré une nouvelle phase, celle dans laquelle nous vivons, marquée par une forte extension de l'Etat, qui a provoqué une véritable révolution des théories économiques.

Calvin a vécu et pensé longtemps avant la « coupure déci-

²² A. Piettre (n. 21), p. 3.

sive » du XVIIIe siècle ; Charles Secrétan une centaine d'années après. A lui seul ce fait est lourd de conséquences.

V. Y a-t-il conservatisme social chez Secrétan?

A la différence du Réformateur, dont la part des écrits consacrés aux problèmes économiques est minime, le philosophe vaudois a beaucoup publié sur ces questions. Et pourtant il est moins original. On ne trouve pas chez lui, dans ce domaine, l'intuition étonnante de Calvin, ni la perspicacité confondante que révèlent ses analyses occasionnelles. Peut-être l'ami de Vinet s'est-il voué trop tard à l'étude de l'économie. Il a soixanteet-onze ans quand paraît « Le droit de la femme » (1886), et ses cinq ouvrages relatifs à la question sociale se succèdent dans le court espace de six années. 23 Certes on ne peut qu'admirer la belle vigueur intellectuelle de ce vieillard jamais découragé de reprendre la plume. Mais on ne retrouve plus chez lui les magnifiques audaces de la pensée qui, trente ans auparavant, caractérisaient le métaphysicien. Il y a chez lui une sorte de hantise des questions de cet ordre: « Le grand problème de notre époque — disait-il constamment — c'est le problème économique. Tout ce que Dieu me laissera de force, je le consacrerai à l'étude de cette question. » Noble tourment. Cet effort constitue le couronnement d'une vie consacrée au prochain. Néanmoins derrière ce désir d'éclairer ses contemporains, on pressent comme une angoisse : la terreur de la « révolution des violents ». Plusieurs passages du chapitre II de « La civilisation et la croyance » — intitulé précisément : La question économique — sont significatifs à cet égard. Faudrait-il dès lors parler du conservatisme social de Secrétan? Utilisé sans autres, le terme est certainement injuste. Mutatis mutandis le penseur vaudois partage un peu le sort de Calvin. Au cours des siècles qui se sont écoulés, socialisme révolutionnaire et conservatisme social se sont également réclamés de l'auteur de l'« Institution chrétienne ». A tort, semble-t-il, puisque, à y regarder plus attentivement, on découvre plutôt chez lui un personnalisme so-

²³ Secrétan, Le droit de la femme (1886); La civilisation et la croyance (1887); Etudes sociales (1889); Les droits de l'humanité (1890); Mon utopie (1892).

cial. — Du vivant de Secrétan, la classe à laquelle il appartenait, la bourgeoisie libérale, a stigmatisé son socialisme, alors que les éléments de gauche lui reprochaient son immobilisme timoré. Comme pour Calvin, la vérité est probablement entre deux. Ce passage de « La civilisation et la croyance » indique assez exactement la position de l'auteur : La société actuelle,

« Dieu nous préserve de l'admirer, ce serait bête (Secrétan en connaissait les injustices flagrantes) ; Dieu nous préserve de nous croiser les bras devant ses misères, ce serait lâche. Mais Dieu nous préserve surtout de méconnaître la gravité du problème qu'elle nous pose, de nous laisser emporter par nos sentiments à des conclusions précipitées, de nous dérober à l'étude laborieuse des effets et des causes et d'ébranler si peu que ce soit, fût-ce par un souffle murmuré dans l'ombre, la maison de l'humanité, sans avoir une idée claire et précise de l'édifice par lequel nous voudrions qu'elle fût remplacée... » ²⁴

Autrement dit, Secrétan, sorte d'apôtre social, en sait cependant plus qu'un amateur. Il se rend compte de la complexité des problèmes. Par souci de loyauté, conscient des responsabilités qu'il porte en écrivant, il se refuse à passer condamnation pure et simple sur la société, et à se ranger parmi ses adversaires au nom de la seule indignation éprouvée en face des misères d'hier et d'aujourd'hui. Pareille attitude est facile, et aussi criminelle. Parler et agir comme si l'on possédait, pour guérir la misère sociale, un remède ... que l'on ne possède pas, c'est manquer de bonne foi. Cela peut aussi mener très loin : accomplir une œuvre destructrice dont nul ne saurait mesurer l'étendue.

Bien qu'il soit malaisé d'y voir très clair à ce sujet, disons un mot des influences qui ont agi sur la formation de Secrétan économiste et sociologue.

La première place revient, nous avons dit pourquoi, au philosophe allemand Chalybæus.

De Vinet, à côté de beaucoup d'autres choses, il a reçu sa conception des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Chez Renouvier, il a probablement trouvé la confirmation de la distinction qui lui était chère entre le droit de la guerre et le droit de la paix.

Nous avons vu précédemment ce qu'il pourrait devoir à Walras. ²⁵

La civilisation et la croyance (n. 8), p. 49 s. 25 Grin (n. 5), p. 266 s.

Aucun de ces quatre penseurs — notons-le — n'est de tendance « socialiste », alors même que Vinet est un esprit révolutionnaire entre tous.

VI. Confrontation.

Sur le plan économique, la position de Secrétan est-elle une « déviation » par rapport à celle de Calvin ? — Gardons-nous de simplifier les choses.

M. Biéler l'a relevé, les conceptions économiques et sociales de Calvin sont inséparables de sa pensée religieuse. De plus il y a une grande cohérence entre ses certitudes spirituelles et sa vision de l'économie humaine.

Il en va exactement de même de Secrétan. C'est pourquoi malgré les différences signalées, une comparaison entre la pensée de ces deux croyants protestants offre quelque intérêt.

1º Si la création est aujourd'hui bouleversée et la société pervertie, c'est, aux yeux de Calvin, l'effet de la désobéissance de l'homme. Commentant le chapitre II de la Genèse, le Réformateur écrit : « Depuis que l'homme s'est détourné de sa première origine, il est nécessaire aussi que le monde s'abâtardisse et délaisse sa première nature... Quand aujourd'hui nous voyons le monde corrompu, ... qu'il nous souvienne de ce que dit saint Paul (Rom. 8 : 10) que toute créature est sujette à vanité non pas d'elle-même, mais par notre vice... » ²⁶

On trouve des considérations toutes semblables à propos de Genèse III. ²⁷

Cet abâtardissement du monde, Calvin le relève jusque dans l'ordre économique qui, d'après la volonté de Dieu, devait s'exprimer par un échange harmonieux des produits du travail de chacun, mais qui a subi les perturbations les plus graves. L'incrédulité des hommes, leur manque de confiance en Dieu les conduit à accaparer les biens destinés à tous. Ce qui rompt l'équilibre de la répartition. Chacun pense que jamais il n'aura assez. Et « tant plus ils en ont, tant plus leur convoitise s'enflamme ». Gaspillage, stockage, spéculation, autant de manifestations de la déchéance humaine. « Il y en aura qui aimeront mieux laisser gâter le blé en un grenier... plutôt que de le vendre

²⁶ Biéler (n. 1), p. 236 s. ²⁷ Ibid., p. 237.

quand il y aura nécessité (car ils ne demandent que d'affamer le pauvre peuple)... » 28

Cette même certitude des répercussions cosmiques de la désobéissance originelle, et du chaos économique consécutif à la chute, nous la trouvons exprimée en termes prenants dans la « Philosophie de la Liberté » :

« La terre est trop petite pour nourrir ses enfants. Quelques-uns consomment ses biens en s'ennuyant; ils n'ont rien fait pour cela. Des milliers ont faim ou se nourrissent mal; ils n'ont rien fait pour cela non plus. Aussi parle-t-on de partager. Mais partager serait ruiner tout le monde. En abolissant la propriété, on tarirait la source de la richesse, le travail. Il vaut mieux l'organiser, le travail, c'est-à-dire organiser l'esclavage...

Qu'ont fait les enfants pour souffrir des fautes de leurs pères? Qu'ont fait les nations pour expier les fautes des chefs qu'elles ne se sont point donnés? Quel est le sens de cette solidarité qui enchaîne les hommes aux hommes, les peuples aux peuples, les générations aux générations? Tous ces problèmes nous disent assez que l'origine de l'histoire n'est pas dans la lumière, mais dans la nuit. » ²⁹

2º Les conséquences du péché, graves sur le plan collectif, sont redoutables aussi sur le plan individuel; les deux affirmations se tiennent. Pour Calvin, qui répète la Bible, notre péché à chacun est une atteinte à l'honneur de Dieu. Mais il a pour principal effet de porter atteinte à l'intégrité de la créature. « Le premier lésé, écrit M. Biéler, le seul qui le soit de façon existentielle, c'est l'homme... » ³º Il est difficile après cela de reprocher au « modernisme protestant » de faire du péché aussi un acte de « lèse-humanité ». Peut-être sur ce point Secrétan est-il même moins catégorique que Calvin.

Aimer Dieu, allait-il répétant, c'est être, ... c'est rattacher à la source de toute puissance et de tout être sa personne et sa volonté... Ne pas l'aimer, c'est se séparer de l'être, c'est se dessécher, c'est renoncer à la réalité de l'être en en conservant l'apparence... Se nourrir de sa propre substance... c'est la mort. ³¹

3º Relativement à la régénération de la société, Calvin insiste sur le rôle de l'Eglise. Pour lui la rédemption par Jésus-Christ ne se peut concevoir du seul point de vue individuel. Car par essence la vie en Christ est une vie communautaire.

²⁸ Ibid., p. 245.

²⁹ Philosophie de la Liberté, 2 (n. 3), p. 133.

³⁰ Biéler (n. 1), p. 242.

³¹ Secrétan, Discours laïques, 2e éd. (1910), p. 313 s.

La partie de la société touchée par ce renouvellement s'appelle l'Eglise. Invisible aux yeux des hommes, l'Eglise de Dieu s'exprime nécessairement par une communauté visible, imparfaite toujours, mais donnant déjà dans ce monde quelques signes de son existence spirituelle: plus de différence essentielle entre riches et pauvres, restauration des relations du travail, des échanges économiques, etc. ³²

Secrétan n'a pas parlé très différemment. Pour lui, la restauration comprend notre monde tout entier mais se concentre dans l'humanité. Patiemment préparée chez les païens, élaborée aussi chez les Juifs et surtout par les prophètes d'Israël, elle s'accomplit par la venue de Jésus-Christ. En s'unissant à lui par la sanctification, le croyant concourt à la vie de l'Eglise, dont la base est le seul amour fraternel. C'est la plus haute des sphères de la vie humaine, où règne « la communion du bonheur dans la réciprocité du sacrifice ». 33

4º Inutile d'insister sur la différence entre société politique et société spirituelle: les considérations sur l'Etat et l'Eglise sont trop pareilles ici et là. Selon Calvin la société humaine est régie par une règle qui n'est pas de nature spirituelle mais politique. Il importe de bien marquer la différence entre ces deux ordres, comme aussi de souligner que les chrétiens sont soumis aux deux à la fois. L'amour qui, dans la communion en Christ, caractérise les relations entre humains, exige le pardon des offenses; en revanche l'ordre civil ne peut être maintenu que si les délits connaissent une sanction.

Secrétan lui aussi en est convaincu, l'Etat armé d'autorité doit subsister à côté de l'Eglise. La distinction entre vie spirituelle et obligation juridique est légitime parce que nécessaire. « En l'effaçant, on enlève au domaine supérieur (religieux) son caractère essentiel. » ³⁴ Le droit est un ordre à part, destiné à assurer le libre exercice des actions de l'individu contre les entreprises de voisins qui peuvent être tentés de les exploiter à leur profit. « Sans l'Etat, l'individu dépendrait entièrement du bon vouloir de ses semblables. » ³⁵

³² Biéler (n. 1), p. 251 s.

³³ Recherches de la méthode (n. 4), p. XXII.

³⁴ Ibid., p. XXII.

³⁵ Ibid., p. XXIII.

5º Concernant le rôle du riche et des richesses, Calvin est très net. Nous renvoyons aux pages de M. Biéler intitulées de façon si frappante : « L'emploi des biens matériels. Le ministère du riche. Le mystère du pauvre. » ³6 Les riches sont les dispensateurs de Dieu auprès des pauvres. Il y a là pour eux un service obligatoire et sans mérite, vraie vocation. Le pauvre, lui, est une victime de la société désorganisée. En lui Dieu vient à la rencontre de celui qui possède, afin d'éprouver sa foi et son amour. De ce fait le pauvre est ministre de Dieu auprès des hommes. Mais lui non plus n'a aucun mérite : pauvreté n'est pas équivalent de sainteté.

Quelle ressemblance — non dans les termes employés, mais dans les idées fondamentales — avec les affirmations du philosophe vaudois sur la valeur et le rôle de l'argent, de la propriété individuelle! La sécurité parfaite, lit-on dans « La civilisation et la croyance », et la parfaite égalité ne sont ni possibles ni désirables. 37 La sécurité, un grand bien, certes, ne s'obtiendrait qu'aux dépens du caractère. L'égalité dans la jouissance n'est un besoin que pour l'envie. Un instant de réflexion fait comprendre qu'elle serait nuisible. Au reste le but n'est pas le nivellement des conditions sociales, mais un état de choses où la position des moins fortunés serait humaine, acceptable. Tout pesé, les grandes fortunes privées sont utiles aux sociétés qui les possèdent : elles seraient même d'un profit immense, si on en faisait un usage meilleur que ce n'est souvent le cas. Seules les grandes fortunes permettent les grandes épargnes et peuvent sans inconvénient courir les risques afférents au progrès industriel. Tandis que les petites économies ont tôt fait d'être englouties dans une aventure. C'est ainsi que « le riche sert efficacement la chose publique en thésaurisant pour son propre compte, quel que soit à cet égard le sentiment de la modiste, de la danseuse et du carrossier ». 38 En fin de compte il s'agit d'augmenter la part proportionnelle de l'ouvrier en augmentant la masse à partager. C'est là que le problème gît tout entier.

Mais pour faire pénétrer dans l'esprit du travailleur manuel ces vérités élémentaires, il faut que ceux qui les connaissent et qui cherchent à les enseigner soient écoutés, donc qu'ils

³⁶ Biéler (n. 1), p. 321.

³⁷ La civilisation et la croyance, p. 79 s. ³⁸ Ibid., p. 80.

inspirent une pleine confiance. Cette confiance il faut la gagner par des faits, par des sacrifices personnels. Ceux-là seuls seront écoutés qui auront fait du bien à leur prochain d'une manière persévérante. — Nous retrouvons en somme la conception de Calvin: le ministère du riche, aimer et aider; le ministère du pauvre, faire retentir par son existence même un continuel appel à l'altruisme, au sacrifice, à l'amour.

6º Il ne serait pas difficile de poursuivre la confrontation. Pour Calvin comme pour Secrétan le travail n'est pas entièrement maudit depuis la chute. Pour chacun des deux penseurs, aussi, il est odieux de spéculer sur le labeur de l'être dénué de ressources, car le travail n'est pas simple marchandise, il s'y attache toujours un élément de « dignité ». ³⁹ Mais inutile d'allonger.

Conclusion

Devant tant de ressemblances frappantes entre le Réformateur et le philosophe chrétien, il paraît impossible de dénoncer chez le second une déviation profonde. Et pourtant, de l'un à l'autre une étape a été franchie. Laquelle?

Dans la pensée théologique et économico-sociale de Calvin, on trouve deux tendances différentes : l'une se réfère très strictement à la révélation scripturaire ; l'autre à une sorte de théologie naturelle. Cette « dualité » éclate dès le premier chapitre de l'Institution chrétienne :

« Nous metons hors de doubte qu'il y a en l'esprit humain, d'une inclination naturelle, quelque sentiment de divinité. Afin que nul n'eust son refuge à pretendre ignorance, le Seigneur a inspiré à tous quelque intelligence de sa majesté ; afin que tous ayans entendu qu'il est un Dieu, et qu'iceluy est leur créatur, soient condemnez par leur propre tesmoignage, de ce qu'ilz ne l'auront point honoré, et qu'ilz n'auront point dédyé leur vie à faire sa volunté. » ⁴⁰

Cette certitude est enracinée en tous les esprits et fichée en tous les cœurs. Cette impression de la majesté divine, Calvin la dit même « véhémente ». Mais cette étincelle de vérité qui devait nous éclairer, est aujourd'hui « couverte » par le péché ; elle ne nous mène donc point jusqu'à « droite connaissance » ;

³⁹ Biéler (n. 1), p. 401, 420. — Etudes sociales (n. 6), p. 241 s. (La journée normale).

⁴⁰ Calvin, Institution chrétienne, 1 (éd. Les Belles Lettres, 1936), p. 43.

il n'en demeure que la « première semence », mais qui ne peut jamais être entièrement extirpée. 41

En fonction de cette double optique initiale, Calvin élabore une éthique sociale et économique très originale: à ses yeux les problèmes qui relèvent de cette éthique peuvent être envisagés sous deux angles à la fois: comme partie intégrante de la morale évangélique, et comme phénomènes indépendants, susceptibles d'une analyse scientifique. Et — M. Biéler le dit fort justement dans la conclusion de son ouvrage — Calvin prouve par là que la méthode d'analyse qui a prévalu dans les sciences modernes n'est pas incompatible avec la méthode théologique. Par cette attitude particulière il se rattache à la fois au moyen âge et à l'ère économique moderne.

Secrétan, lui, n'est pas sur un seuil. Il est pleinement de son siècle, alors même que sur plus d'un point il l'a sensiblement devancé. Il est d'après la « grande coupure » du XVIIIe et, de ce fait, croit à la valeur d'une pensée économique autonome, nettement scientifique. Il ne pense pas que, dans ces questions, il faille partir de la Bible, ni que la Bible nous donne toutes les directives nécessaires dans ce domaine spécial; il cherche dans l'Ecriture une inspiration, un esprit d'adoration et d'amour fraternel qui l'éclaireront dans l'étude de ces problèmes. Il appartient à une génération qui s'incline devant le fait de la sécularisation, mais qui, par souci constant d'apologétique, se refuse à laisser dans l'ombre la seconde tendance signalée tout à l'heure chez Calvin. (Durant vingt ans, ne l'oublions pas, Secrétan a enseigné — en y trouvant grande satisfaction — le droit naturel.) Chrétien, il ne met jamais son drapeau dans sa poche, mais par désir d'atteindre chacun, il s'applique à étudier la nature intrinsèque et le déroulement objectif des phénomènes économiques et sociaux. Comme Calvin il est resté loyalement luimême, et pour agir sur les hommes de son temps, il a voulu être de ce temps. La différence entre ces deux chrétiens marque bien que, du réformateur de Genève au philosophe de Lausanne, la pensée économique et sociale protestante a franchi une importante étape.

Lausanne.

Edmond Grin.

⁴¹ Ibid., p. 44.